

10 bonnes pratiques, faciles à adopter, pour inviter la nature chez soi

La Charte des Jardins explique comment certaines pratiques d'entretien du jardin, simples à appliquer, peuvent favoriser la survie des hérissons, des oiseaux, des papillons et de la petite faune en général. Celui qui signe la charte s'engage à les respecter. Les voici toutes, décrites en résumé:

1 • Laisser pousser et fleurir des coins de pelouse.

2 • Favoriser les arbustes sauvages indigènes et tailler la haie quand les oiseaux ne sont pas au nid (septembre-février).

3 • Créer des abris pour la faune: tas de branches, de feuilles ou de pierres.

4 • Maintenir des passages entre les jardins pour la petite faune.

5 • Renoncer aux herbicides et aux pesticides. Si nécessaire, utiliser seulement des traitements naturels. Ne pas utiliser de granulés anti-limaces au méthaldéhyde.

6 • Limiter l'éclairage du jardin pour ne pas nuire aux petits animaux.

7 • Ne pas installer de plantes exotiques envahissantes (liste noire). Idéalement, se débarrasser de celles qui poussent déjà dans le jardin.

8 • Équiper le chat d'une clochette pour avertir les oiseaux de son arrivée.

9 • Respecter la loi sur les feux de jardin et éviter d'évacuer un tas de branchages ou de feuilles pendant la période de reproduction ou d'hibernation.

10 • Si on possède une piscine, prévoir une petite rampe de sortie afin d'éviter que des animaux s'y noient.



Commune de Bourg-en-Lavaux



La Charte des Jardins: un engagement moral pour la biodiversité

Que vous habitez en maison individuelle ou en immeuble, adhérez à la Charte des Jardins afin de préserver la biodiversité autour de vous! La charte énonce 10 bonnes pratiques favorables à la flore indigène et à la petite faune, en matière de plantations, de tonte, de taille des haies et d'entretien du terrain.

Pour autant, elle n'est pas un label qui sera contrôlé par un organisme: celui qui la signe s'engage uniquement moralement à en respecter les principes. Et pour montrer son engagement et faire la promotion de la charte, il peut afficher l'emblème ci-dessus à la vue de tous. 🐛



Pourquoi une Charte des Jardins?

Il n'y a pas que sous les tropiques que les espèces disparaissent. Le phénomène se déroule aussi dans nos régions. Les lieux favorables à la petite faune se raréfient, notamment parce que les coins de nature situés entre les zones habitées et les zones cultivées régressent sous la pression de l'urbanisation.

De plus, les grandes propriétés se morcellent pour donner des parcelles plus petites et plus cloisonnées. Or, cette parcellisation provoque la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies rarement tondues, et des tas de branches et de pierres si importants pour la survie et la reproduction des petits animaux.



Parallèlement à la diminution de la taille des parcelles se produit une «dénaturation» par excès d'aménagement: gazon entretenu jusqu'aux limites de propriété; haies exotiques choisies uniquement pour leur capacité à cacher les voisins; massifs de

plantes non indigènes qui ne favorisent pas la reproduction des papillons et qui donnent trop peu de fruits pour nourrir la faune; terrain débarrassé de ses moindres branches, feuilles et herbes mortes; éclairage nocturne aux quatre coins du terrain; usage immodéré des herbicides et des pesticides sur le gazon, les dalles et les rosiers.

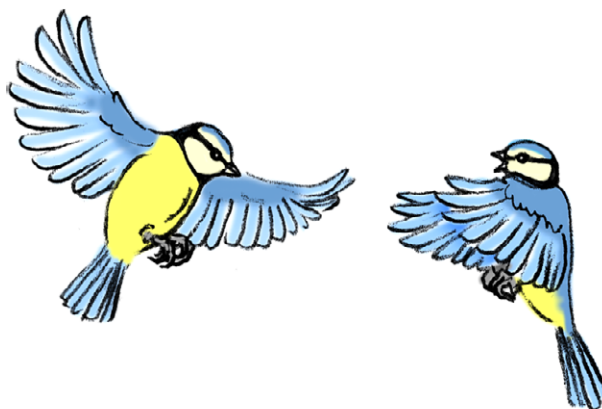
Dans ces conditions, les oiseaux et autres visiteurs des jardins ne trouvent plus d'endroits où se cacher, ni matériaux pour construire leur nid, ni insectes, ni petits fruits, ni même le repos nocturne... 🐸



La Charte des Jardins est un document de 7 pages

La Charte des Jardins est un document de 7 pages, distribué par les communes et les associations qui la gèrent dans leur région (voir à droite). Elle est aussi disponible sur Internet (www.charte-des-jardins.ch). La charte explique le pourquoi d'une dizaine de bonnes pratiques d'entretien du jardin, faciles à appliquer, qui favorisent toutes la nature et la biodiversité. Sa dernière page comprend un formulaire d'adhésion, à signer par celui qui s'engage à les adopter.

Cependant, la charte n'est ni une liste d'exigences à remplir pour obtenir un label, ni un document juridique: en la signant, on ne s'engage que moralement à en suivre les principes. Cet engagement se signale par l'emblème de la charte, qu'on peut afficher sur son mur, son portail ou sa barrière.



Tous les jardins peuvent entrer dans la charte

La Charte des Jardins peut s'appliquer sur n'importe quel terrain, petit ou grand, anciennement ou nouvellement planté: jardin de maison individuelle, espace vert entourant un immeuble, parc d'institution ou d'école, terrasse arborisée, toit végétalisé...

Même si un jardin est constitué uniquement d'une haie de lauriers, d'un gazon ras et de rhododendrons exotiques, on peut cesser d'utiliser des pesticides, tondre différemment, pratiquer une petite ouverture dans sa barrière, éteindre l'éclairage extérieur quand il est inutile, et opter pour des plantes sauvages indigènes lorsque l'occasion de renouveler un massif, une pelouse ou une haie se présente. 🐿



Dans l'idéal, une démarche collective

La survie des écureuils, des oiseaux et d'une bonne partie de la petite faune dépend de la taille de leur territoire. Or, un seul jardin de quelques centaines de mètres carrés – même le plus accueillant du monde – ne peut pas suffire à une famille de hérissons ni à un couple de mésanges. D'où l'importance de créer des réseaux de parcelles contigües, offrant des passages aux petits animaux pour leur éviter les dangers de la route. C'est pour cela que, dans l'idéal, la Charte des Jardins se développe au niveau d'une rue, d'un quartier ou de toute une commune. Elle peut ainsi être gérée par un groupement d'habitants, une association de quartier ou une administration communale.

Si aucun organisme ne gère la charte dans une région, on peut bien sûr y adhérer individuellement (voir sur www.charte-des-jardins.ch)

Favoriser les contacts entre voisins

La gestion de la Charte des Jardins par une commune ou une association favorise les contacts entre voisins. Il est, par exemple, possible d'organiser des rencontres périodiques qui permettent l'échange de connaissances, de plantes ou de matériaux pour créer des petits aménagements pour la faune (pierres, branches, souches). Sur le site www.charte-des-jardins.ch, on trouvera tous les documents et renseignements nécessaires: chartes en plusieurs langues, logos, étiquettes spéciales pour plantes sauvages indigènes, mode d'emploi pour l'entretien de l'emblème en bois de mélèze, proposition d'activités, etc. Y figurent aussi des informations pour commander une série d'emblèmes directement auprès de l'atelier protégé qui les fabrique. 🐿